



«Le Carnaval des Animaux»

(du Pré-ballet au Niveau V & Moderne Enfants + Jeunes)

DÉLAI D'INSCRIPTION LE 21 DÉCEMBRE 2018

En apposant ma signature je déclare vouloir participer aux spectacles 'Le Carnaval des Animaux' de l'Académie de Danse Igokat qui auront lieu le **samedi 08 juin et dimanche 09 juin 2019, samedi 15 juin et dimanche 16 juin 2019** à l'Espace Culturel des Terreaux à Lausanne.

Je m'engage à être présent(e) à toutes les répétitions ainsi qu'aux **représentations** pour garantir une bonne qualité du spectacle.

La direction se réserve le droit de refuser la participation au spectacle à tout artiste qui ne pourra pas assurer toutes les répétitions indiquées ci-dessous :

Les samedis **12, 19 et 26 janvier 2019**

Les samedis **02 et 16 février 2019**

Les samedis **09, 16, 23 et 30 mars 2019**

Les samedis **06 avril 2019**

Les samedis **04, 11, 18 et 25 mai 2019**

Le jeudi **06 juin 2019** - Répétition placement sur scène - l'Espace Culturel des Terreaux à partir de 17h (à confirmer)

Le vendredi **07 juin 2019** - Répétition générale - l'Espace Culturel des Terreaux à partir de 17h (à confirmer)

Le samedi **08 juin 2019** - 1ère 'Le Carnaval des Animaux' à 19h - l'Espace Culturel des Terreaux (horaires à fixer)

Le dimanche **09 juin 2019** - 2ème 'Le Carnaval des Animaux' à 15h - l'Espace Culturel des Terreaux (horaires à fixer)

Le vendredi **14 juin 2019** - Répétition placement sur scène - l'Espace Culturel des Terreaux à partir de 17h

Le samedi **15 juin 2019** - 3ème 'Le Carnaval des Animaux' à 19h - l'Espace Culturel des Terreaux (horaires à fixer)

Le dimanche **16 juin 2019** - 4ème 'Le Carnaval des Animaux' à 15h - l'Espace Culturel des Terreaux (horaires à fixer)

Au moment de l'inscription :

Une somme de 100.- fr. est perçue pour les frais (répétitions, costumes, maquillage, etc...).

Cette somme devra être payée en cash au moment où vous nous rendez l'inscription.

Cette somme est non remboursable si le (la) participant(e) se désiste.

Règlement :

- Aucune absence ne sera tolérée (sauf en cas de maladie – certificat médical), après la 3ème absence aux répétitions pour le spectacle, la direction n'autorisera pas le participant à poursuivre les répétitions et à participer aux spectacles.
- L'artiste doit être présent à tous les spectacles et si cela n'est pas le cas la direction se réserve le droit de retirer celui-ci du spectacle.
- L'artiste déclare accorder son droit à l'image à l'Académie de Danse Igokat pour les photos et enregistrements vidéos pris et tournés dans le cadre des présents spectacles et répétitions.

Les horaires des répétitions seront affichés sur le tableau de service ainsi que sur notre site internet www.igokat.com dans la rubrique «News» en temps utile. Les répétitions seront les samedis à partir de 13h30 au plus tôt.

Lausanne, le Nom et Prénom (en majuscules) :

Taille de vêtements : Date de naissance + Âge du participant :

Cours suivi(s) durant l'année : Signature de l'artiste :
(signature d'un parent pour les mineurs)